



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté — Egalité — Fraternité
ARRONDISSEMENT DE DIE
DRÔME
MAIRIE DE CHÂTILLON-EN-DIOIS

1. DEBAT SUR LE PADD 22h45

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. le Maire présente à son conseil municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et demande à M. COLLETTE qui est en charge du PLU de présenter ensuite au conseil les différents points du PADD et propose d'en débattre.

AXE 1 : Affirmer le rôle de Châtillon sur cette partie du Diois, en tant que pôle d'accueil pour l'habitat

AXE 2 : Renforcer l'attractivité économique : conforter et renforcer le positionnement de Châtillon en tant que pôle d'emplois et de services de l'espace rural

- 2- 1 Assurer le maintien d'une activité agricole et viticole dynamique
- 2- 2 Renforcer le tissu économique local : encourager l'économie de proximité, l'emploi, mais aussi favoriser le maintien et le développement des entreprises : artisanat commerces, services, mais aussi du tourisme

AXE 3 : Conforter Châtillon en tant que lieu de vie mais aussi de valorisation d'un patrimoine naturel, bâti et paysager, riche et fortement identitaire.

- 3- 1 Préserver la richesse écologique du territoire : assurer la protection et la mise en valeur de milieux naturels remarquables, et d'un environnement de grande qualité riche et diversifié, et prendre en compte la problématique des risques
- 3-2 Préserver les composantes paysagères qui font l'identité du lieu
- 3- 3 Garantir l'identité patrimoniale de la commune : maintenir un cadre de vie d'exception par la protection et la valorisation du patrimoine bâti

AXE 4 : Poursuivre les politiques d'équipement et d'aménagement en faveur de la valorisation du patrimoine, du tourisme et de la qualité du cadre de vie des habitants et optimiser le réseau de déplacement dans une perspective d'amélioration des conditions de circulation, de sécurité, et de valorisation des modes doux

AXE 5 : Inscrire le développement urbain dans une perspective durable et maîtriser la consommation d'espaces agricoles et naturels ; pour l'habitat chercher à resserrer l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine des extensions récentes

Après validation des corrections et ajouts, approuvé à l'unanimité.

2) Biens présumé vacants et sans maître

Suite aux arrêtés du 09 août 2016 et 18 mai 2017 : publication et affichage au 30/05/2017 ; pas de retour concernant ces biens.

Validation à faire auprès de la préfecture qui va revenir vers nous pour clore définitivement cette procédure et notifier la présomption de vacance de ces biens.

Mr le maire pourra incorporer par Délibération, les biens dans le domaine communal (par arrêté du maire)

Voté à l'unanimité.

3) Proposition de rachat du crédit d'emprunt piscine.

Rachat non recevable au vu des délais dépassés.

Adopté à l'unanimité.

4) Approbation du nouveau dossier Sentier et Giono.

Projet de réalisation de 2 sentiers de découverte : Chemin des mines et Forêt Giono
Prendre une délibération qui annule et remplace la délibération DE_2018_005.

En effet

1) Des travaux urgents ont été réalisés avec l'aide du département sur le chemin des mines en mai 2018. Ceci diminue le montant des travaux restant à faire dans le projet présenté ici.

2) La phase 2 comportant la conception des médias des circuits ne pourra être chiffrée qu'à la fin de l'année 2018. En conséquence les devis ne pourront être obtenus pour cette phase qu'à la fin de l'année 2018. Pour cette raison les 2 phases seront présentées sous la forme de 2 dossiers séparés.

L'objet de cette délibération porte sur la première phase-premier dossier. L'ensemble du plan de financement (estimation pour la phase 2) est présenté pour information

Objet des dépenses : Travaux de remise en état des sentiers, suppression des agrès du parcours de santé ou réutilisation et remplacement d'une passerelle.

Le conseil approuve le plan de financement proposé et sollicite pour 2018 du département une subvention complémentaire de 3910 € HT au lieu de 5560 € HT précédemment demandée.

Voté à l'unanimité.

5) Demande de subvention pour les travaux des sanitaires du Camping (devis actualisés)

Présentation des nouveaux devis des différentes entreprises pour le projet de création d'un bloc sanitaires au camping pour un montant de 58 457.01€ HT (70 148,41 € TTC, autorisation de demandes de subventions.

Voté à l'unanimité.

6) Approbation des nouveaux devis actualisés trottoir Carrefour Chaussières avec ajout d'aménagement d'une écluse.

Prendre une délibération qui annule et remplace la délibération DE_2018_31

Monsieur le Maire expose qu'à la rentrée 2018, le restaurant le clos des lilas, située à la sortie est de Chatillon, assurera la cantine scolaire. Pour permettre d'assurer un cheminement piéton et la sécurité des enfants de part et d'autre des accès de l'école au restaurant, le maire propose l'aménagement et la création d'un trottoir au niveau du carrefour de la RD 120 et de la RD 539

Le nouveau coût prévisionnel de cette opération est estimé à 27936.80 € H.T.

Voté à l'unanimité.

7) Validation d'une intervention de l'archiviste Me V. MAGNAN de novembre 2018 à avril 2019.

Une archiviste pourrait être embauchée pour une durée de 6 mois à compter de novembre 2018.

Le conseil municipal est d'accord pour une embauche de 6 mois.

Voté à l'unanimité.

8) Questions diverses :

1. PRIMES

Prévoir la mise en place du RIFSEEP (*Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*) afin d'uniformiser les primes à tous les agents.

A l'étude à partir de septembre 2018.

2. M et Me CONTE demande concernant le local.

Demande faite de la part de M et Me CONTE par l'intermédiaire de Me Colette MOREAU de pouvoir conserver l'usage du local pour « le petit magasin » jusqu'à la fin de l'année.

Une convention faite à la demande de M et Me CONTE stipule que la location prendra fin au 30/09/2018, le conseil municipal d'appliquer la convention. Libération du local au 30/09/2018.

8 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention.

3. VOGUE 2018

Après la vogue, les forains ont laissé le champ de foire dans un état lamentable.

C. PUECH précise également avoir trouvé les sanitaires du camping dans un état déplorable La question se pose de savoir si on peut les refuser l'année prochaine. Nécessité de prévoir un règlement pour les forains.

Levée de Séance 00h33